

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU, M. Bruno GUYARD, M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	22

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Frédéric MURA, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, Mme Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON.

A été nommé secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Date de la convocation

15 septembre 2020

Date d'affichage

15 septembre 2020

Objet de la délibération

**7 Finances et budgets
locaux**

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

**2023-065 – Demandes de
subventions pour la
géothermie**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

La commune a décidé d'installer de la géothermie pour chauffer le gymnase et la salle des fêtes dans le cadre de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables

Le coût total des travaux et des honoraires s'élève à 396 741.29 € HT soit 476 089.55 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Contrat de Plan Etat Région porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans – Loire – Sologne ainsi qu'au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le projet d'installation de géothermie pour le gymnase et la salle des fêtes pour un montant de 396 741.29 € HT soit 476 089.55€ TTC,

Adopte le plan de financement ci-dessous :

et publication ou notification
le 26/9/2023

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	H.T
Travaux	379 309,29 €	455 171,15 €	DETR - ETAT	128 600,00 €
Maîtrise d'œuvre	17 432,00 €	20 918,40 €	FEDER	138 793,00 €
			CPER - Région	50 000,00 €
			Autofinancement	79 348,29 €
Total	396 741,29 €	476 089,55 €	Total	396 741,29 €

SOLLICITE une subvention de 138 793 € au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

SOLLICITE une subvention de 50 000 € au titre du Contrat de Plan Etat Région auprès de la Région

CHARGE le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET




Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA


